



Syndicat professionnel reconnu représentatif par le Ministère des Solidarités et de la Santé



Notre position au sujet de la création d'un ordre professionnel pour les ostéopathes

Le 14 décembre 2020

Par François Thimjo - 1er Vice-Président

Afin de compléter les réflexions de Maître Isabelle ROBARD, nous précisons ici notre position sur ce sujet.

Tout d'abord, il convient d'interroger les réalités du troisième millénaire : outre l'origine de la création des ordres professionnels dans leur contexte historique rappelé par Maître Isabelle ROBARD, il est essentiel de considérer que leur fonction est essentiellement répressive et limitative de la liberté d'action.

Or, une profession comme la notre est nécessairement irréductible à un contrôle strict de son exercice, et notre appétence à la liberté thérapeutique ne pourrait s'accommoder d'un diktat technique, opérationnel et conceptuel qui ne pourrait que voir le jour dans un tel type de structure dominante.

Chacun de nous connaît tel ou tel médecin qui a eu maille à partir avec l'ordre pour avoir conseillé de l'homéopathie ou des voies divergentes, réalisons comment sortir du cadre restrictif et politiquement correct a bridé et parfois détruit l'art de soigner et de guérir de soignants qui en conscience ne voulaient que servir, mais qui sortaient de la bien pensée et du "politiquement correct" , voire de « big-pharma » (et nous ne sommes pas à la Chambre des conspirationnistes).

Dans notre période de Covid, nous voyons tous se faire lier les mains les thérapeutes soumis aux ordres lorsqu'ils ne « marchent pas droit ».

Certes nous ne disons pas que chaque ordre est porteur des sept péchés capitaux et que le pire est obligatoire, mais le risque est grand de voir notre liberté réduite. Notre art doit s'exprimer librement en respectant les normes éthiques et la sécurité des patients, mais la législation suffit à cet effet, un ordre n'y apporterait rien de plus.

Par contre, une structure ordinale hiérarchisée et organisée impliquerait une main-mise toute puissante qui aurait droit de radier ou d'adouber de sa propre autorité, à la place de la justice civile, ses membres, et malheureusement les dérives ou abus ne pourraient qu'advenir, et les dérives autoritaires ainsi que financières verront le jour indubitablement...(voir les différents rapports de la cour des comptes). Certains se voient déjà chefs de tout, et depuis longtemps, et même portent à croire qu'ils le sont déjà...

Enfin, n'oublions pas que même si une volonté politique le déciderait, un nouvel ordre professionnel ne pourrait être validé que par le parlement, et doutons que le pouvoir exécutif n'ait pas d'autres priorités!

Restons donc sereins et comprenons que nos priorités sont la reconnaissance comme profession de santé, la régulation par le haut niveau de formation, l'exercice unique, et que ces valeurs, ce sont les syndicats professionnels qui les portent, car ils sont en mouvement, dynamiques, les ordres sont inertes, lourds, statiques, voire réactionnaires... Nous n'avons pas besoin de cela.